Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_107-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_107

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 14 octobre**, à 20 heures et 30 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 07 octobre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 07 octobre 2026

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ROUSSEAU David pouvoir à M. LAMOUR Franck, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme THEBAULT-DONDEL Hermina.

Absents excusés : -

Absents : -

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. CHAUVIN Stéphane, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_107-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

26-107) BUDGET GENERAL ET ASSAINISSEMENT- DECISION MODIFICATIVE N°1 : SUBVENTION ET REGULARISATION DE LA TVA

Rapporteur : Mme Marie-Noële LEGROS, Adjointe aux finances, à la commande publique et aux DSP

Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le budget primitif 2026 du budget Assainissement,
VU l'avis de la commission Finances réunie le 29 septembre 2026,

CONSIDERANT que la gestion de la TVA du budget annexe de l'Assainissement a été réalisée via le dispositif du FCTVA jusqu'au 31 décembre 2025,
CONSIDERANT que le budget Assainissement aurait dû être soumis à l'option à TVA depuis le 1er janvier 2023, date d'effet du nouveau contrat de délégation de service public,
CONSIDERANT qu'en application de l'article 208-I de l'annexe II au Code Général des Impôts aucune demande de reversement ne sera demandée à la commune au titre de l'année 2023,
CONSIDERANT que le budget Assainissement ne permet pas, à lui seul, de réaliser les opérations de régularisation de TVA des années 2024 et 2025,
CONSIDERANT qu'il s'agit d'une situation tout à fait exceptionnelle et que cette subvention au budget Assainissement ne constitue pas une compensation d'un déficit dudit budget,

SUR PROPOSITION du Service de Gestion Comptable de Dol de Bretagne après accord des services de la DRFIP et de la Préfecture sur cette opération,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'AUTORISER** la décision modificative n°1 suivante du **budget Général** :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419-733				**13 000.00 €**
R-7078-733				**5 276.41 €**
R-73118-733				**6 000.00 €**
R-75888-733				**37 000.00 €**
D-65736221-733		**61 276.41 €**		
TOTAL	0.00 €	61 276.41 €	0.00 €	61 276.41 €

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_107-DE

- **D'AUTORISER** la décision modificative n°1 suivante du **budget Assainissement** :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-678-922		**64 068.78 €**		
R-778-922				**61 276.41 €**
R-778-922				**2 792.37 €**
TOTAL	0.00 €	64 068.78 €	0.00 €	64 068.78 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

S. CHAUVIN

Le Maire,

J. LE BESCO